DOIT-ON OBÉISSANCE AUX GOUVERNEURS QUI REMPLACENT LA CHARIA PAR DES LOIS INSTAURÉES ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Al-khawarij

Doit-on obéissance aux gouverneurs qui remplacent la charia par des lois instaurées ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 36

Question :
Ceci (l'obligation d'obéir au gouverneur) est-il spécifique aux gouverneurs qui appliquent la charia comme dans ce pays béni (l'Arabie Saoudite) ou bien général pour tous les gouverneurs des musulmans, même ceux qui n'appliquent pas la législation d'Allah et remplacent la charia par des lois instaurées ?

Réponse :

Allah (جل وعلا) a dit :

وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ

« Et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement » [an-nissa, 59]

C'est-à-dire : parmi les musulmans. Donc si le gouverneur est musulman, qu'il n'a pas mécru en Allah et n'a pas commis un des annulatifs de l'Islam, c'est alors le gouverneur des musulmans et il est obligatoire de lui obéir.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/13289